



La CAVEM devient
**Estérel Côte d'Azur
Agglomération**

Note stratégique

Focus sur les déploiements en fibre sur les ZAE du territoire

Parcours Sud Smart Territoires
**Accompagnement Estérel Côte d'Azur
Agglomération**

TACTIS

TABLE DES MATIERES

1. Rappel des enjeux	3
2. Rappel des différents réseaux et offres existantes pour les entreprises	4
<i>2.1. Les réseaux FttO à destination des entreprises</i>	<i>4</i>
2.1.1. Le fonctionnement des réseaux FttO	4
2.1.2. Les offres FttO disponibles pour les entreprises	5
<i>2.2. Le FttE, un accès pour les entreprises basé sur l'infrastructure mutualisée</i>	<i>6</i>
<i>2.3. Les réseaux FttH, un accès mutualisé grand public</i>	<i>7</i>
<i>2.4. Le FttH Pro, déployé à destination des entreprises</i>	<i>7</i>
3. Rappel des engagements et état des lieu des déploiements sur le territoire	8
<i>3.1. Déploiements sur la zone AMII de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur</i>	<i>8</i>
<i>3.2. Déploiements sur la zone RIP de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur</i>	<i>10</i>
4. Ambition d'équipement en fibre optique des ZAE du territoire	12
5. Pistes d'actions pour favoriser et accélérer les déploiements fibre	13
<i>5.1. # Action 1 - Se coordonner auprès des investisseurs</i>	<i>14</i>
5.1.1. Sur la zone AMII	14
5.1.2. Sur la Zone RIP	15
<i>5.2. # Action 2 - Faciliter les déploiements</i>	<i>16</i>
<i>5.3. # Action 3 - Permettre la remontée et la centralisation des besoins des entreprises</i>	<i>16</i>
<i>5.4. # Action 4 - Communiquer sur le fibrage des ZAE pour renforcer leur attractivité</i>	<i>17</i>
6. Glossaire	19

1. Rappel des enjeux

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur compte plus de 115 000 habitants, et 43 300 emplois. Les 29 parcs d'activités de la Communauté d'Agglomération s'étendent sur 350 hectares du territoire, et regroupent près de 2 000 entreprises et plus de 10 000 emplois.

La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur met l'accent depuis plusieurs années sur les investissements publics visant à développer ces parcs d'activités. Elle poursuit ainsi l'ambition de s'imposer comme Pôle économique d'innovation à l'échelle régionale.

Dans cette perspective, l'équipement d'un socle d'infrastructures numériques performantes pour les Zones d'Activités Économiques est un axe de développement majeur, décliné dans le cadre de la présente étude en deux orientations :

- A court terme (horizon fin 2023 au plus tard), mettre à disposition des entreprises un accès au Très Haut Débit répondant à leurs besoins en termes de connectivité et de sécurité (présente note) ;
- De manière progressive, créer un socle d'infrastructures complet permettant d'optimiser la gestion des Zones d'Activités et d'augmenter l'offre de services aux entreprises.

Le dispositif Parcours Sud Smart Territoires

La Région Sud a initié en 2020 le dispositif "Parcours Sud Smart Territoires" afin de permettre aux intercommunalités d'impulser des projets concourant au développement durable et utilisant les technologies numériques pour délivrer des services optimisés aux usagers.



Un appel à manifestation d'intérêt propose notamment aux intercommunalités lauréates le financement par la Région d'un accompagnement en ingénierie. La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur a été retenue au titre de l'AMI 2021 et bénéficie d'une étude prospective et stratégique sur l'équipement des ZAE de son territoire en infrastructures et services numériques.

2. Rappel des différents réseaux et offres existantes pour les entreprises

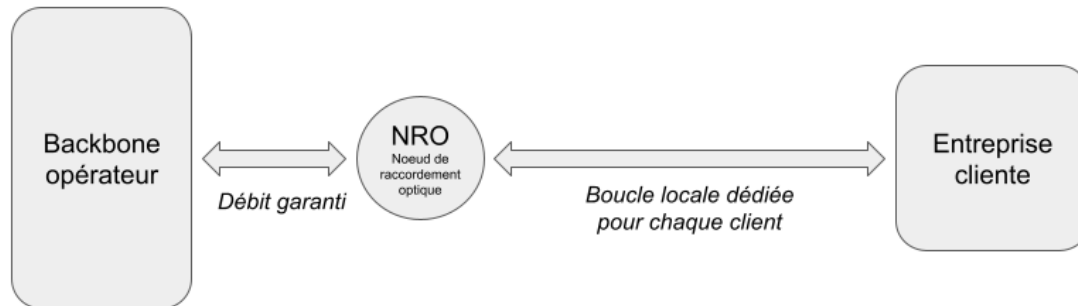
Synthèse des principales connexions fibre existantes pour les entreprises

	FttO (Fiber to the Office)	FttE (Fiber to the Entreprise)	FttH Pro (Fiber to the Home Pro)	FttH (Fiber to the Home)
Fonctionnement	Connexion par boucle locale dédiée pour chaque client	Connexion dédiée, à partir de la boucle locale mutualisée	Connexion par boucle locale mutualisée, offrant un meilleur niveau de services	Connexion par boucle locale mutualisée, jusqu'à 128 clients raccordés
Cible	Entreprises ayant besoin d'un niveau de services, de débit et de sécurité professionnel haut de gamme.	Entreprise ayant besoin d'un niveau de services et de sécurité professionnel d'entrée de gamme.	Entreprises sans forte contrainte de débit ou sécurité minimum, souhaitant un niveau de services minimum.	Grand public, logement individuel et collectif, éventuellement TPE.
Tarif moyen d'abonnement	Entre 600 et 1000€ par mois	Environ 100 € par mois	A partir de 40 € par mois	A partir de 30 € par mois

2.1. Les réseaux FttO à destination des entreprises

2.1.1. Le fonctionnement des réseaux FttO

La BLOD (Boucle Locale Optique Dédicée) désigne les réseaux FttO (Fiber to the Office) destinés au marché des entreprises. Elle garantit un niveau de sécurité optimal sur le réseau, ainsi que des engagements en termes de qualité de service : niveau de débit élevé et constant, garantie d'un temps de rétablissement du réseau réduit, etc.



Les objectifs de la BLOD sont de proposer une connexion sécurisée et une garantie de niveau de service élevé aux entreprises.

2.1.2. Les offres FttO disponibles pour les entreprises

Les réseaux FttO ne sont pas soumis au cadre de régulation de l'ARCEP appliqué au FttH. Les tarifs d'abonnement peuvent s'avérer onéreux. Ainsi une connexion de 100 Mbit/s à débit garanti présente un coût compris dans une fourchette de prix allant de 300 à plus de 1000€/mois, selon la zone concernée et les services souhaités.

Deux zones ont été établies sur la fibre optique dédiée :

- La ZF1 (Zone Fibre 1), regroupant les communes sur lesquelles la concurrence est suffisamment développée, et sur lesquelles Orange n'est plus soumis à une régulation tarifaire.
- La ZF2 (Zone Fibre), regroupant les communes restantes, et sur laquelle Orange est soumis à des contraintes de non-excessivité et de non-éviction sur le marché des offres de gros concerné. **La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur est concernée par ce zonage ZF2.**

La ZF2 est décomposée en plusieurs types de zones de régulation tarifaire nommées O1, O2 et O3. O1 regroupe les zones où la concurrence est la plus élevée (donc les prix plus faibles), et O3 où la concurrence est la plus faible (donc les prix plus élevés). Enfin, une dernière zone regroupe les communes où la tarification s'effectue sur devis, sous condition de faisabilité technique du raccordement.

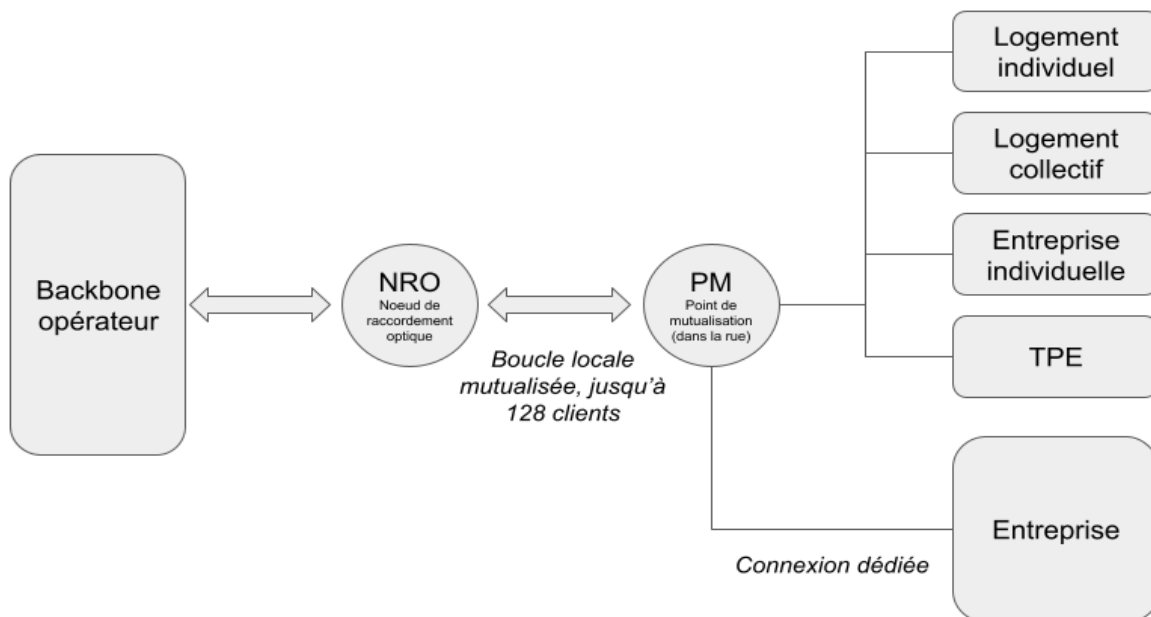
Les communes de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur sont toutes situées sur des zones où la concurrence est la plus faible, et donc les coûts pour le raccordement s'avèrent les plus élevés.

Tarifs pour l'accès au réseau optique Orange

	01	02	03	Sur devis
Communes concernées	-	-	Fréjus Puget-Sur-Argens Roquebrune-Sur-Argens Saint Raphael	Les-Adrets-De-L'Estérel
Coût de mise en service (sur site fibré)	500 €	730 €	730 €	730 €
Fourchette d'abonnement pour 100 Mbit/s	300 - 350 €	400 - 700 €	800 - 930 €	Sur devis, au-delà de 1000€ / mois environ

2.2. Le FttE, un accès pour les entreprises basé sur l'infrastructure mutualisée

Le FttE (BLOD sur BLOM) est fondé sur le réseau FttH. Le lien optique est déployé depuis le nœud de raccordement jusqu'au point de mutualisation, mais la fibre est mise en continuité au sein de ce point de mutualisation, et assure ainsi une connexion dédiée jusqu'à l'entreprise.

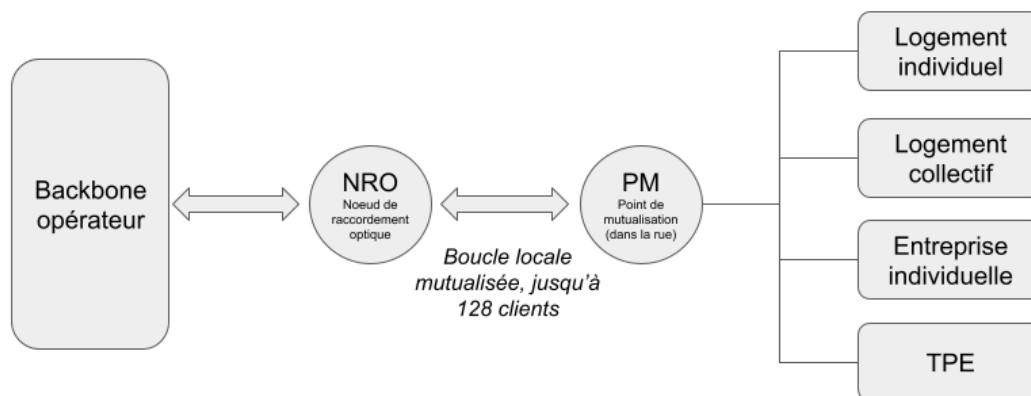


Le niveau de services garanti est élevé. Le coût d'un tel abonnement démarre à environ 100 € par mois.

2.3. Les réseaux FttH, un accès mutualisé grand public

La BLOM (Boucle Locale Optique Mutualisée) désigne les déploiements d'accès optique mutualisés. Il s'agit des réseaux FttH (Fiber to the Home, la fibre déployée jusqu'à l'abonné), déployés dans le cadre de régulation symétrique établie par l'ARCEP, et qui doivent desservir à la fois les locaux d'habitation et les professionnels.

Illustration du fonctionnement de la BLOM



L'objectif de cette architecture mutualisée est de permettre un accès internet haut débit au grand public, à des tarifs maîtrisés (environ 30€/mois).

2.4. Le FttH Pro, déployé à destination des entreprises

Le FttH Pro est fondé sur l'architecture FttH, mais avec des Garanties de Temps de Rétablissement assurant une meilleure qualité de service. Il n'y a pas de liaison point à point comme dans le cas du FttE. Le coût pour l'abonnement à une offre FttH Pro démarre à environ 40€ par mois.

3. Rappel des engagements et état des lieux des déploiements sur le territoire

Le déploiement FttH dans le cadre du Plan France Très haut débit

Le plan France Très haut débit (THD), lancé au printemps 2013 par le Gouvernement, vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit à horizon 2022. Pour déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire, opérateurs privés et collectivités territoriales vont investir 20 milliards d'euros en dix ans. Deux cas de figures se présentent :

- Les zones conventionnées (zone AMII pour Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). Dans ces zones, les opérateurs privés Orange et SFR se sont engagés juridiquement à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) pour l'ensemble des habitants, dans le cadre de conventions signées entre les opérateurs, l'État et les collectivités territoriales concernées.
- Les zones non conventionnées, où les collectivités territoriales déploient des réseaux d'initiative publique (RIP).

3.1. Déploiements sur la zone AMII de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur

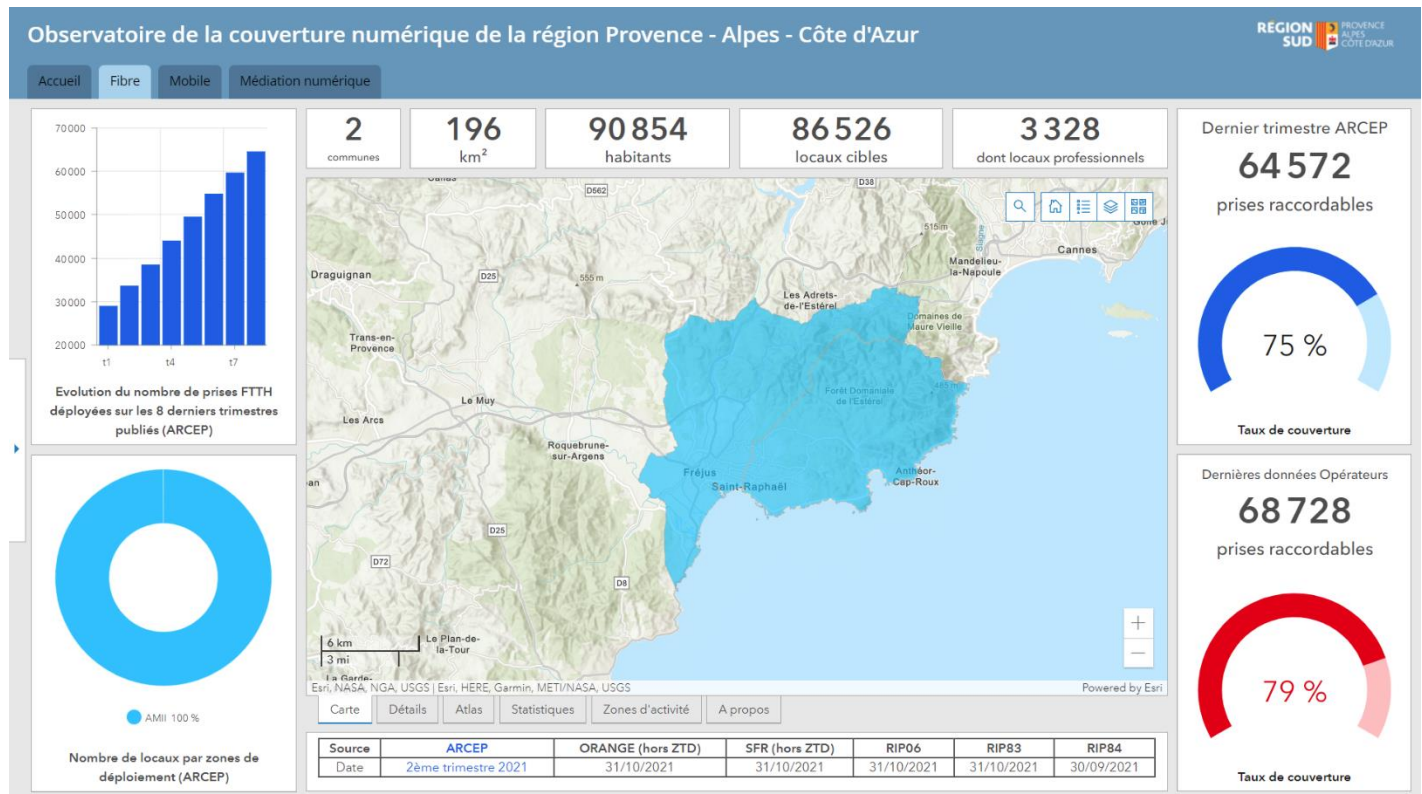
En février 2018, Orange a formulé une proposition d'engagement juridiquement opposable au Gouvernement concernant les déploiements FttH :

- Un raccordement à 100% de leur périmètre de déploiement FttH sur la zone AMII à horizon 2022 ;
- Une transparence accrue des déploiements, avec un bilan annuel détaillé des déploiements effectués et des perspectives pour l'année suivante.

La zone AMII concerne les communes de Fréjus et Saint-Raphaël, où le réseau FttH est déployé par l'opérateur privé Orange.

D'après l'Observatoire de la couverture numérique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, fin octobre 2021 entre 75 % (données ARCEP) et 79 % (données Orange) des

86 526 locaux ciblés dans les communes de Fréjus et Saint-Raphaël sont couverts en FttH (source : Région), comme le montrent les éléments ci-après.



En l'état, selon les données de l'ARCEP, les déploiements sur les ZAE du territoire sont encore peu avancés au second trimestre 2021.

Ainsi, sur la ZAE du Capitou, le site de l'ARCEP permet de décompter au second trimestre 2021 (voir la carte en page suivante) :

- Deux locaux raccordés à la fibre sur le pôle BTP (en vert)
- Une trentaine de déploiements en cours ou prévus sur le pôle d'Excellence Jean-Louis et le pôle BTP (respectivement en noir et en jaune)
- Aucun déploiement prévu en l'état pour les trois autres pôles de la ZAE (en gris).

Etat des déploiements fibre sur la ZA du Capitou (Source : ARCEP)**Vue des raccordements**

- Études réalisées
- Programmé
- Raccordable sur demande
- En cours de déploiement
- Déployé (raccordable)

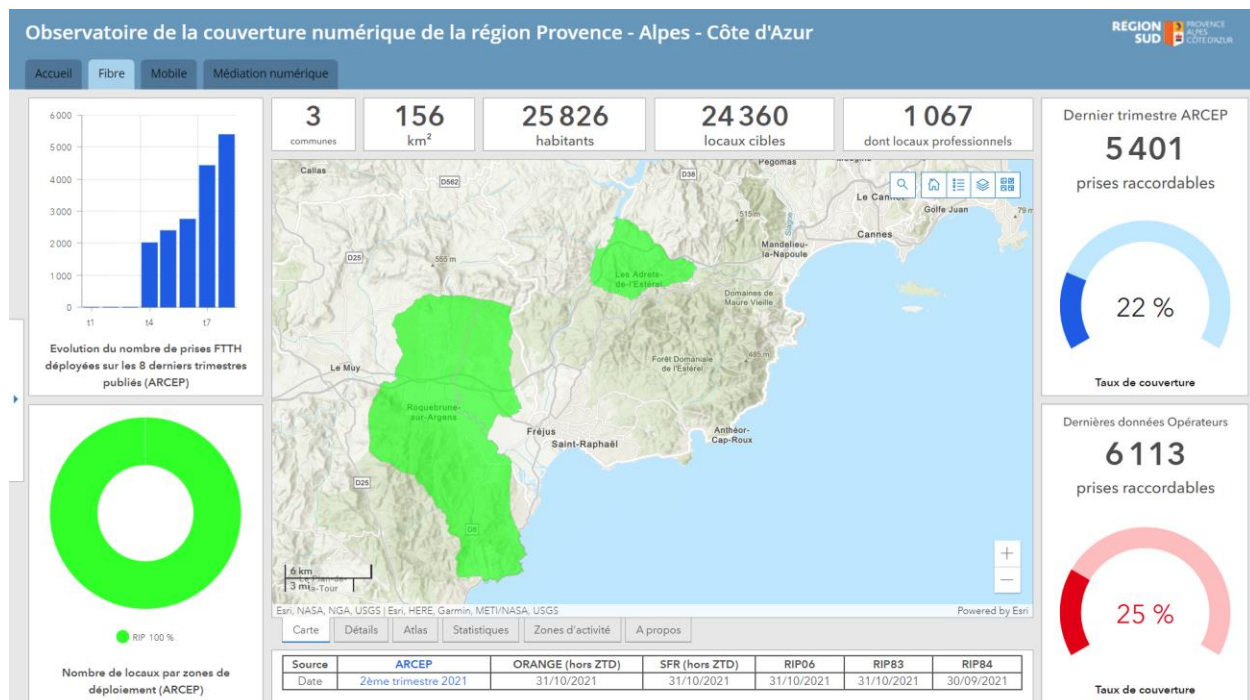
Source : ARCEP, Carte des déploiements fibre (FttH) au T1 2021 | Mapbox, OpenStreetMap

3.2. Déploiements sur la zone RIP de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur

En 2018, le département du Var (83) a attribué une délégation de service public concessive de 25 ans à la société Var THD, filiale d'Orange afin d'équiper en FttH la zone d'initiative publique (Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets sur Estérel).

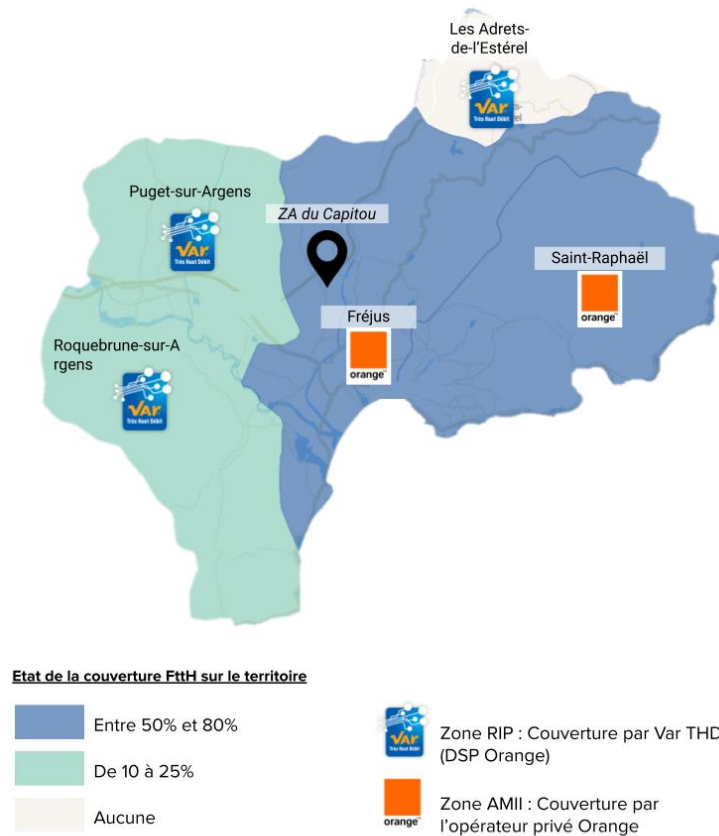
En octobre 2021, 123 000 logements et entreprises disposent de la fibre sur le réseau de Var THD (sur 320 000 lignes prévues à l'échelle du département varois).

D'après l'Observatoire de la couverture numérique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, fin octobre 2021 entre 22 % (données ARCEP) et 25 % (données Var THD) des 24 360 locaux ciblés dans la zone publique sont couverts en FttH (source : Région). Cela ne concerne toutefois que les communes de Roquebrune-sur-Argens (23 %) et de Puget-sur-Argens (entre 25 et 35 %), les déploiements n'ayant pas commencé aux Adrets de l'Estérel. Cf. les éléments ci-après.



La société Var THD affiche un objectif de couverture en fibre optique à 100% du territoire à horizon 2023.

*Etat de la couverture FttH sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
Estérel Côte d'Azur*



Source : Observatoire des territoires, ANCT, 2021

4. Ambition d'équipement en fibre optique des ZAE du territoire

La fibre devient un besoin essentiel des entreprises, dans la mesure où les outils numériques sont de plus en plus utilisés en mode SaaS / Cloud Hybride et contribuent de manière décisive à la production de biens et de services.

Une entreprise passant le cap des 10 salariés va de plus en plus nécessiter un accès redondé de haute fiabilité (par exemple FttO en lien principal, et FttE / FttH en sécurité), un besoin à anticiper

au niveau des ZAE. Le marché professionnel présente des caractéristiques différentes du marché résidentiel :

- La desserte des entreprises hors des zones d'habitat est généralement moins rentable du fait de distances plus élevées à couvrir pour les raccorder, ainsi que de la concurrence des services haut débit sur cuivre (SDSL notamment).
- L'ingénierie des réseaux fibre à l'abonné de type grand public peut également être en inadéquation avec les besoins d'architecture sécurisée de certaines entreprises.

Or, l'avancement actuel des déploiements présente un risque pour la connectivité des ZAE, et donc pour l'attractivité du territoire d'un point de vue économique. D'une part un risque de non-complétude du réseau fibre sur les ZAE dans les délais impartis - délais qui ont déjà été plusieurs fois repoussés, de 2020 à 2022 puis 2023. D'autre part, un risque de restriction d'accès à une offre avantageuse pour les entreprises en termes de rapport service / tarif, en l'absence de concurrence entre les opérateurs.

En conséquence, la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur souhaite pouvoir proposer aux entreprises du territoire un niveau de connectivité adapté à leurs besoins. L'objectif à terme est de garantir en simultané une pluralité d'offres et donc une diversité de choix pour les entreprises :

- Le FttO : une connexion type Boucle Locale Optique Dédiée (BLOD), pour les entreprises de taille importante et qui ont un fort enjeu de sécurisation de leur réseau de connectivité et souhaite une connexion dédiée, pour un coût supérieur à 600 € par mois.
- Le FttE : une connexion type BLOD sur BLOM, adaptée aux besoins des entreprises en capacité de supporter un coût fixe d'une centaine d'euros par mois pour une connexion dédiée sécurisée, à partir du réseau mutualisé.
- Le FttH : une connexion type Boucle Locale Optique Mutualisée (BLOM), pour les TPE, qui n'ont pas d'enjeu majeur en termes de sécurisation de leur réseau et cherche en priorité une solution de connectivité à coût maîtrisé, soit autour d'une trentaine d'euros par mois.
- Une diversité concurrentielle des opérateurs présents sur le réseau, pour assurer un niveau de service suffisant à tarif raisonnable.

5. Pistes d'actions pour favoriser et accélérer les déploiements fibre

Afin de lever les freins au déploiement de la fibre sur son territoire et pour répondre aux besoins des entreprises en termes de connectivité sur les ZAE, la Communauté d'Agglomération Estérel

Côte d'Azur peut mettre en place différentes mesures de coordination et de facilitation, auprès de l'investisseur privé, soit Orange pour la zone AMII et Var THD pour la zone RIP.

Synthèse des actions

	Nom de l'action	Contenu de l'action
# Action 1	Se coordonner auprès des investisseurs	Établir des points d'échange réguliers avec l'investisseur pour obtenir des informations à jour sur l'avancement et les perspectives de déploiements
# Action 2	Faciliter les déploiements	Nommer un référent chargé, à l'échelle de la collectivité, de lever plus facilement les différents freins possibles à un déploiement rapide du réseau.
# Action 3	Permettre la remontée et la centralisation des besoins des entreprises	Créer une page web servant de plateforme de gestion des demandes des entreprises pour leur accès au Très Haut Débit
# Action 4	Communiquer sur le fibrage des ZAE pour renforcer leur attractivité	Créer un kit de communication permettant aux gestionnaires des zone d'activités économiques de communiquer sur l'arrivée de la fibre auprès des entreprises

5.1. # Action 1 - Se coordonner auprès des investisseurs

5.1.1. Sur la zone AMII

Levier d'action identifié

Sur la zone AMII, les opérateurs ont pris des engagements opposables, contrôlés par l'Arcep. En pratique la collectivité signataire de la convention (dans le cas présent le Département du Var) a très peu de leviers d'action concrets auprès de l'investisseur. Elle a la possibilité de créer un comité de concertation départemental de suivi des déploiements, moyen de contrôle proposé par l'Arcep dès 2018 et rappelé par une circulaire émise par le Premier Ministre en juin 2021¹.

¹ Circulaire du Premier Ministre relative à la mise en œuvre de comités de concertation départementaux portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles, 5 juin 2021, Legifrance.



Action de remédiation proposée

Action : se rapprocher du comité de suivi constitué, le cas échéant, à l'échelle du Département du Var, qui assure le suivi et l'exécution des obligations de l'opérateur de réseau conventionné dans le cadre de la CPSD.

La Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur peut nommer un référent chargé de faire l'interface auprès du comité de suivi du Département du Var (si celui-ci a été créé). Dans le cadre de la Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD), le référent doit pouvoir s'informer auprès du comité de suivi sur l'application des obligations de l'investisseur, soit :

- Fournir, de façon régulière, des données permettant de juger de l'avancement des déploiements ;
- Mettre à disposition de manière transparente les infrastructures auprès des opérateurs commerciaux ;
- Mettre en œuvre un processus de raccordement des abonnés à un coût raisonnable.

5.1.2. Sur la Zone RIP



Levier d'action identifié

Le Syndicat Mixte Ouvert Sud THD regroupe la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Var et 11 EPCI du Département dont la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur. Le SMO a créé, avec Orange, la société Var THD pour assurer le déploiement du Réseau d'Initiative Publique sur le département. En tant que membre adhérent, la Communauté d'Agglomération peut solliciter l'appui du SMO pour agir auprès de Var THD et de l'opérateur Orange.



Action de remédiation proposée

Action : renforcer les échanges entre la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur, le SMO Var THD et l'opérateur Orange chargé du déploiement sur le RIP, en vue de compléter l'information à destination des entreprises et des habitants concernant l'arrivée de la fibre.

La Communauté d'Agglomération peut proposer le principe d'un point d'échange régulier avec le SMO Sud THD pour s'informer sur l'avancement des déploiements et pouvoir redescendre l'information auprès des entreprises.

5.2. # Action 2 - Faciliter les déploiements

Levier d'action identifié

Les déploiements de réseaux peuvent être ralentis sur les territoires par les nombreuses autorisations administratives nécessaires pour implanter les éléments du réseau : autorisation de voirie pour les déploiements de câbles optiques, obtention des signatures des conventions avec les bailleurs et syndicats, obtention des signatures des conventions d'autorisation de déploiement en façade auprès des propriétaires...

Action de remédiation proposée

Action : Nommer un référent chargé, à l'échelle de la collectivité, de lever plus facilement les différents freins possibles à un déploiement rapide du réseau.

Ce référent unique côté collectivité, sera chargé de l'émission des autorisations nécessaires et des mesures de facilitation utiles à l'opérateur, pour augmenter la coopération entre l'opérateur, la collectivité et ses partenaires.

5.3. # Action 3 - Permettre la remontée et la centralisation des besoins des entreprises

Levier d'action identifié

En l'état, les demandes des entreprises concernant le statut des déploiements sur les ZAE et leurs possibilités en termes de connectivité (FttH ou FttO) sont traitées au cas par cas par la collectivité, à la suite d'une sollicitation particulière de l'entreprise.

Concept et objectifs de l'action

Action : Créer une page web servant de plateforme de gestion des demandes des entreprises pour leur accès au Très Haut Débit

La création d'un guichet unique aura pour rôle d'apporter aux entreprises les réponses attendues en termes de délais de déploiement et de niveau de service à venir pour leur connexion. Le guichet permettra de centraliser les demandes, ainsi que les réponses, afin de favoriser la diffusion de l'information auprès des entreprises.

Il s'agirait de concevoir avec les opérateurs un outil numérique centré sur l'utilisateur et permettant une approche personnalisée, qui comprendrait :

- Une page détaillant l'ensemble des raccordements disponibles pour les entreprises (FttO, FttE, FttH, FttH Pro), pour chaque zone du territoire, et mis à jour régulièrement.
- Une carte d'éligibilité interactive mise à disposition de l'utilisateur ;
- Une page détaillant l'avancement du déploiement de la fibre son territoire et la date d'arrivée (approximative ou exacte) de la fibre à son entreprise.

La création d'une plateforme de gestion permettra également une mise en œuvre plus rapide des mesures de facilitation. Conçu avec les opérateurs, cet outil donnera aux entreprises le détail des différentes étapes de son raccordement et des délais prévisionnels.

5.4. # Action 4 - Communiquer sur le fibrage des ZAE pour renforcer leur attractivité

Levier d'action identifié

L'arrivée de la fibre sur les Zones d'Activités Économiques constitue un levier important pour renforcer l'attractivité économique d'un territoire, et il convient de pouvoir communiquer sur cet avantage dès lors que l'équipement de la ZAE est effectif.

Concept et objectifs de l'action

Action : Créer un kit de communication permettant aux gestionnaires des zones d'activités économiques de communiquer sur l'arrivée de la fibre auprès des entreprises

Ce kit de communication pourrait contenir :

- Une brochure expliquant les différents types de raccordement disponibles (FttO, FttE, FttH et FttH Pro) pour les entreprises présentes sur la ZAE ;
- Un panneau à placer à l'entrée de la ZAE ;
- Des stickers d'information à disposer dans la ZAE, qui pourraient être complétés d'un QR Code renvoyant sur une page d'information présentant les différents raccordements disponibles.

Exemple de panneau de communication mis en place par le SMO Val de Loire Numérique sur les Zones d'Activités du territoire



6. Glossaire

Asymmetric Digital Subscriber Line (ADSL) : Technologie de boucle locale utilisant la paire de cuivre des lignes téléphoniques classiques. L'ADSL exploite des ondes hautes fréquences pour l'accès Internet, permettant ainsi l'utilisation simultanée du téléphone sur les basses fréquences.

La notion d'asymétrie est liée au fait que le débit des données circulant vers l'abonné (flux descendant) est plus important que celui des données partant de l'abonné (flux remontant). Les débits varient suivant la distance de l'utilisateur au central téléphonique.

Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) : Autorité administrative indépendante chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les télécommunications et le secteur postal en France. Elle est composée d'un collège de sept membres : trois d'entre eux sont désignés par le président de la République et les quatre autres, respectivement, par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD) : Dans le cadre du Plan France Très haut débit, document pluripartite (État, collectivités, opérateur) établissant les moyens respectifs de déploiements privés (opérateurs) et d'accompagnement (collectivités) mis en œuvre en matière de FttH dans le cadre des AMII.

Fiber to the Home (FttH) : Cette technologie consiste à amener la fibre optique jusqu'aux locaux résidentiels et professionnels. On parle de Boucle Locale Optique Mutualisée (BLOM).

Fiber to the Office (Ftto) : Cette technologie consiste à amener la fibre optique à partir des NRO jusqu'aux sites publics et entreprises. On parle de Boucle Locale Optique Dédiée (BLOD).

Fiber to the Station (FttS) : Cette technologie consiste à amener la fibre optique jusqu'aux stations/points hauts Wifi.

Local : Un local sous-entend un logement individuel ou collectif, une entreprise, un établissement public et plus généralement, tout abonné potentiel.

Nœud de raccordement d'abonnés (NRA) : central téléphonique de l'opérateur historique Orange dans lequel aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés.

Nœud de raccordement d'abonnés – Zone d'ombre (NRA-ZO) : Nouveau NRA mis en service dans le cadre de l'offre d'Orange pour la résorption des zones rurales inéligibles au haut débit, permettant d'offrir aux clients finals un service haut débit lorsque ces derniers sont trop éloignés de leur NRA Orange.

Nœud de raccordement optique (NRO) : Point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs lui permettant d'acheminer le signal depuis son réseau vers les abonnés.

Opérateur de Réseau Conventiénné (ORC) : Opérateur ayant signé une CPSD avec une collectivité afin de préciser ses intentions de déploiements FttH sur le territoire concerné.

Point de branchement optique (PBO) : Point à partir duquel est réalisé le raccordement final jusqu'au local. Il est situé dans les boîtiers d'étage des colonnes montantes d'immeubles, dans les immeubles de

plusieurs logements ou locaux à usage professionnel, en façade, en borne, en chambre ou sur poteaux, à proximité des locaux à raccorder.

Point de mutualisation (SRO) : Désigne le point de partage au-delà duquel le segment aval du réseau fibre à l'abonné est mutualisé entre les opérateurs de détail. En ce point, les opérateurs disposent, selon la réglementation, d'un accès aux lignes des abonnés dans des conditions transparentes et non discriminatoires. La localisation du SRO se situe en général en dehors des limites de propriété.

Point de Raccordement Mutualisé (PRM) : Dans le cas d'un accès à la sous-boucle locale en mono-injection, Orange propose la mise en place d'un point de raccordement mutualisé à proximité du sous-répartiteur. Le PRM accueille le répartiteur et les équipements actifs des opérateurs pour fournir un service haut débit.

Prise Terminale Optique (PTO) : Extrémité de la ligne FttH sur laquelle porte l'obligation d'accès imposée par les décisions n°2009-1106 et n°2010-1312.

Raccordement final (ou raccordement client) : Opération consistant à installer un câble de branchement comprenant une ou plusieurs fibres optiques entre le point de branchement optique (PBO) et la prise terminale optique (PTO). Par convention, il n'y a pas de raccordement final en l'absence de PBO.

Sous-répartiteur téléphonique (SR) : En aval du NRA, les sous-répartiteurs permettent de répartir les fils de cuivre composant les lignes téléphoniques des abonnés.

Site PRM (NRA-MED) : Local créé à proximité d'un sous-répartiteur (SR) permettant d'héberger des équipements injectant un signal haut débit.

Très Haut Débit (THD) : Connexion proposant des débits descendants supérieurs à 30 Mbit/s selon la définition de l'ARCEP (définition de décembre 2012).

Very High bit-rate DSL2 (VDSL2) : Correspond à une technologie DSL très haut débit. Cette technologie permet d'atteindre des débits jusqu'à 50 Mbit/s descendants et 6 Mbit/s remontants sur une distance de ligne cuivre de l'ordre de 500 à 700 mètres (< 10 dB). Au-delà d'une distance de l'ordre de 1 300 mètres (> 18 dB), les performances du VDSL sont comparables à celles de l'ADSL2+.

Zone arrière de point de mutualisation : Les SRO en dehors des zones très denses se situent toujours hors de la propriété et regroupent les lignes à très haut débit en fibre optique de locaux résidentiels et professionnels. L'ensemble de ces locaux reliés, effectivement ou potentiellement, à ce SRO, forment une zone géographique continue. Cette zone géographique constitue la zone arrière d'un point de mutualisation.

Zone d'Intention d'Investissement Privé (ZIIP) : Zone déclarée par au moins un opérateur privé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) de janvier 2011.